

Commune de GRANGES NARBOZ

**Procès-verbal / Compte-rendu
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
26 mai 2020
à 19 heures 30
à la salle de motricité**

Séance n° 03

Le Maire certifie que:

- La convocation a été faite le 19 mai 2020 et affichée le 19 mai 2020
- Le compte-rendu est affiché le 28 mai 2020
- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GRANGES NARBOZ s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale du maire sortant, sous la présidence de Claude MINARAY doyen d'âge, puis de Raphaël CHARMIER nouveau maire.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs BERTIN-MOUROT Chantal, CHARMIER Raphaël, CHEVENEMENT Isabelle, DENERVAUD Laurent, HENRIET Marielle, LAITHIER Gérard, MAIRE Gérard, MINARY Claude, MAGNET Arlette, ROUSSET Christophe, SAILLARD Cindy, VACCA Fernand, VOUILLOT Nelly, VUILLEMIN Sophie.

Absent excusé : JAVAUX Augustin

Pouvoir : JAVAUX Augustin donne pouvoir à CHARMIER Raphaël

Ordre du jour :

- 1°) Election du Maire
- 2°) Détermination du nombre d'adjoints
- 3°) Election des adjoints
- 4°) Décisions du maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal et prises dans le cadre de l'ordonnance du 1er avril 2020
- 5°) Questions diverses

Le doyen d'âge, M. Claude MINARY, déclare la séance ouverte et précise que le décret du 14 mai 2020 a fixé l'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au premier tour au lundi 18 mai 2020. Le doyen d'âge fait ensuite l'appel nominal des élus au conseil municipal. Il constate que la condition de quorum, exceptionnellement limité aux tiers des membres en raison de l'état d'urgence sanitaire, soit 6 personnes est remplie.

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme VOUILLOT Nelly secrétaire de séance.

Puis, le doyen d'âge fait procéder à la désignation des assesseurs.

Sont désignés assesseurs Mesdames CHEVENEMENT Isabelle et HENRIET Marielle

Séance n° 03 – Affaire n°03

Présents : 14 Blancs / Nuls : 3
 Pouvoir(s) : 1 Pour : 12
 Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

DL 200203

En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
 le Maire certifie le caractère exécutoire
 du présent acte

Le

OBJET : Election des adjoints

Le Maire nouvellement élu invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

ELECTION DES ADJOINTS**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

La liste de M. LAITHIER Gérard se déclare candidate.

Au terme des opérations de vote, il est procédé au dépouillement.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 15
Bulletins nuls	: 0
Bulletins blancs	: 3
Suffrages exprimés	: 12
Majorité absolue	: 7

La liste de M. LAITHIER Gérard a obtenu 12 voix.

La liste de M. LAITHIER Gérard ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue et est immédiatement installée.

4°) Décisions du maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal et prises dans le cadre de l'ordonnance du 1er avril 2020

D 04/2020 - Dans le cadre de la dépose d'un câble TV dans le village, il est nécessaire de réaliser des travaux faisant l'objet de la passation d'un marché avec l'Entreprise BALOSSI MARGUET pour un montant de 3 700.00 € HT soit 4 440.00 € TTC.

D 05/2020 - Décision d'intention d'aliéner

Le Maire par délégation du Conseil Municipal du 02/06/2014 décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant les biens cadastrés :

- AC 187 d'une contenance de 721 m² – 1 rue des fontaines

D 06/2020 - Dans le cadre de l'entretien de la signalisation routière dans le village, il est nécessaire d'acquérir du matériel faisant l'objet de la passation d'un marché avec l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 2 765,19 € HT soit 3 318,23 € TTC.

Commune de GRANGES NARBOZ

D 07/2020 - Décision d'intention d'aliéner

Le Maire par délégation du Conseil Municipal du 02/06/2014 décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant les biens cadastrés :

- AH 210 d'une contenance de 821 m² – 12 Rue des Hérons

D 08/2020 - Dans le cadre de l'abattage, façonnage, débardage, cubage, dans la forêt communale de Granges Narboz dans des parcelles diverses, il y a lieu de passer un marché avec la société SARL BERTIN Père et Fils – 15, rue des Pesettes – 25 300 GRANGES-NARBOZ, pour un montant unitaire de 22.50 €/M3 HT.

D 09/2020 - Dans le cadre des travaux sylvicoles et de l'entretien de parcellaire ou de périmètre (mise en peinture) dans la forêt communale de Granges Narboz dans les parcelles 9, 9bis, 10, 11, 12 et 13, il y a lieu de passer un marché avec l'ONF – Agence Territoriale de Besançon – UT Pontarlier-Morteau – 8 Rue des Colombières 25560 GILLEY, pour un montant de 1 408.35 € HT – 1 549.18 € TTC.

D 10/2020 - Dans le cadre des travaux sylvicoles sur la forêt communale de Granges Narboz dans les parcelles 22 et 25 pour le dégagement manuel de régénérations naturelles ainsi que dans la parcelle 33 pour l'intervention en futaie irrégulière, il y a lieu de passer un marché avec BAUD Jean-Michel – 3Bis rue du Mont – 25520 EVILLERS pour un montant de 9 960 € HT – 10 956 € TTC.

D 11/2020 - Dans le cadre de la réfection de la main de la vierge du sacré cœur, il y a lieu de passer un marché avec PIERRE ET OUVRAGES – 13 Rue Omer Lamy – 25560 FRASNE pour un montant de 2 500 € HT – 3 000 € TTC.

D 12/2020 - Dans le cadre de l'adjonction d'un parafroudre à l'Eglise, il y a lieu de passer un marché avec : SAS PRETRE ET FILS – Rue des Artisans – 25620 MAMIROLLE pour un montant de 687.00 € HT – 824.40 € TTC.

Dans le cadre du remplacement du moteur de volée de la petite cloche à l'Eglise, il y a lieu de passer un marché avec SAS PRETRE ET FILS – Rue des Artisans – 25620 MAMIROLLE pour un montant de 1 073.00 € HT – 1 287.60 € TTC.

D 13/2020 - Dans le cadre de la reprise d'étanchéité du clocher de l'Eglise, il y a lieu de passer un marché avec EURL DW ETANCHEITE – 4 Grande Rue – 25300 GRANGES NARBOZ pour un montant de 2 150.00 € HT – 2 580.00 € TTC.

D 14/2020 - Décision d'intention d'aliéner

Le Maire par délégation du Conseil Municipal du 02/06/2014 décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant les biens cadastrés :

- AD 124 – d'une contenance de 889 m² – 5 Rue René Guinard – non bâti

D 15/2020 - Décision d'intention d'aliéner

Le Maire par délégation du Conseil Municipal du 02/06/2014 décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant les biens cadastrés :

- AD 123 – d'une contenance de 608 m² – 5 Rue René Guinard – bâti

5°) Questions diverses

- Préparation des commissions.

Le Maire donne une liste non exhaustive des commissions communales et intercommunales à chaque conseiller. Chacun pourra se positionner là où il le souhaite.

- Plantation de fleurs.

Sophie VUILLEMIN explique aux conseillers que tous les ans la plantation de fleur dans le village à lieu au mois de Juin. Cette année, elle se déroulera le jeudi 04 juin 2020 à partir de 6h00.

Tous les conseillers disponibles sont les bienvenues.

Commune de GRANGES NARBOZ

- Liaison Granges Narboz / Pontarlier.

Un conseiller pose la question si une liaison entre Granges Narboz et Pontarlier sera fera un jour. M. le Maire répond qu'aux Granges Narboz, les trottoirs sont faits jusqu'à la limite du village. C'est ensuite sur le territoire de Pontarlier. Nous pourrons voir pour se concerter et faire des propositions.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Raphaël CHARMIER



Le Secrétaire de séance
Nelly VOUILLOT

Séance n°03 – Conseil Municipal du 26 mai 2020**Liste des délibérations et affaires traitées au cours de la séance :**

N°		Fait l'objet d'une délibération	Ne fait pas l'objet d'une délibération
1	Election du Maire	X	
2	Détermination du nombre d'adjoints	X	
3	Election des adjoints	X	
4	Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal		X
5	Questions diverses		X

Séance n°03 – Conseil Municipal du 26 mai 2020 – Émargements

Nom prénom	Signature	Nom prénom	Signature
BERTIN-MOUROT Chantal		MINARY Claude	
CHARMIER Raphaël		MOURAUX Arlette	
CHEVENEMENT Isabelle		ROUSSET Christophe	
DENERVAUD Laurent		SAILLARD Cindy	
HENRIET Marielle		VACCA Fernand	
JAVAUX Augustin		VOUILLOT Nelly	
LAITHIER Gérard		VUILLEMIN Sophie	
MAIRE Gérard			